

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 29 MAI À 19H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE D'INKERMAN

MEMBRES PRÉSENTS :

Linus Robichaud, Val-Comeau	André Gozzo, Paquetville
Weldon McLaughlin, Pointe-à-Bouveau	Aldéoda Losier, Tracadie-Sheila
Alyre Ross, Paroisse de Paquetville	Oscar Roussel, Saint-Isidore
Denise Guignard, Paroisse Ste-Cécile	Georges Rhéal Savoie, Neguac
Fernand Losier, Saint-Pons	Jason Godin, Maisonnette
Pius Lebouthillier, Saint-Simon	Réginald Paulin, Lamèque
Robert Losier, Saint-Irénée & Alderwood	Odette Robichaud, Inkerman Centre
Mathieu Chayer, Saint-Léolin	Yvon Godin, Bertrand
Eugène Basque, Saumarez	Anita S. Robichaud, Shippagan
Agnès Doiron, Bas-Caraquet	Linda R. Haché, Ste-Marie-St-Raphaël
Yves Létourneau, Grande-Anse	Jean-Guy Blanchard, Caraquet
Wilfred Roussel, Le Goulet	

PERSONNEL PRÉSENT :

Mélanie Thibodeau, directrice générale	Julie Robichaud, adjointe à la direction
Gary LeBlanc, directeur du service de gestion des déchets solides	André Sonier, Gouvernements locaux

ABSENTS

Johnny Stewart, Miscou; Conrad Godin, Ste-Marie-St-Raphaël; Kevin Haché, Caraquet;
Tilmon Mallet, Shippagan; Vernon Losier, Rivière-à-la-Truite

ORDRE DU JOUR

**RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX
RÉGION 4 (PÉNINSULE ACADIENNE)
19 h, 29 mai 2014
Centre communautaire d'Inkerman**

- 1) Ouverture de la séance**
- 2) Vérification du quorum**
- 3) Déclarations de conflits d'intérêts**
- 4) Adoption de l'ordre du jour**
- 5) Adoption du procès-verbal de la séance précédente**
- 6) Affaires découlant du procès-verbal**
- 7) Rapport du président et de la directrice générale**
- 8) Rapport des comités**
 - a) Comité des services de gestion des déchets solides
 - b) Comité spécial – révision du règlement du CRP
 - c) Comité exécutif
- 9) Présentation**
- 10) Appels d'offres s/o**
- 11) Résolutions s/o**
- 12) Correspondance s/o**
- 13) Levée de la réunion**

1) Ouverture de la séance

Le président, M. Wilfred Roussel préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et au public présent. Mme Mélanie Thibodeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2) Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée à 19h.

3) Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration enregistrée.

4) Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 14-CSR4-122 : Il est proposé par M. André Gozzo et appuyé de Mme Agnès Doiron, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Adoption du procès-verbal de la séance précédente

a) Réunion du conseil d'administration du 17 avril 2014

RÉSOLUTION 14-CSR4-123 : Il est proposé par M. Aldéoda Losier et appuyé de M. Eugène Basque, que le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale informe les membres du conseil que le suivi des procès-verbaux sera fait lors de la présentation de son rapport au point numéro 7 de l'ordre du jour.

7) Rapport du président et de la directrice générale

Le président informe les membres que son rapport sera fait lors de l'AGA à l'intérieur du rapport annuel 2013.

La directrice générale fait pour sa part, un rapport de ses activités et par la suite, présente le travail effectué en suivi avec les résolutions prises par le conseil d'administration lors de la dernière réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Rapport des comités

a) Comité du service de gestion des déchets solides – réunion du 27 mai 2014.

Le président du comité, M. Réginald Paulin, donne un compte rendu de la réunion du comité qui s'est déroulée le 27 mai 2014.

Les recommandations suivantes découlent du rapport présenté par le président du comité de gestion des déchets solides suite à l'ouverture des soumissions concernant la prochaine collecte sélective :

RÉSOLUTION 14-CSR4-124 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 1 étant la région de Caraquet soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 465 470 \$, étant la somme totale du contrat sur cinq (5) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-125 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 2 étant la région de Shippagan/LeGoulet soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 461 200 \$, étant la somme totale du contrat sur cinq (5) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-126 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 3 étant la région de Tracadie-Sheila soit accordé à l'entreprise R & B Contracteur pour la somme de 453 796.20 \$, étant la somme totale du contrat sur cinq (5) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-127 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 4 étant la région de Lamèque/Miscou soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 512 090 \$, étant la somme totale du contrat sur cinq (5) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-128 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 5 étant la région de Leech/St-Irénée/Val-Comeau soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 383 556 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-129 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 6 étant la région de St-Isidore/Pont Landry/Gauvreau/Canton des Basque soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 618 095 \$, étant la somme totale du contrat sur cinq (5) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-130 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 7 étant la région de Bas-Caraquet/Pokemouche/Six-Roads soit accordé à l'entreprise R & B Contracteur pour la somme de 406 897.92 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-131 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 8 étant la région de Paquetville/Notre-Dame-des-Érables/Landry soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 406 898 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-132 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 9 étant la région de Maissonnette/Grande-Anse/Bertrand soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 447 712 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-133 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 10 étant la région de Ste-Marie-St-Raphaël/Chiasson/Cap-Bateau soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 414 184 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-134 : Il est proposé par M. Georges Rhéal Savoie et appuyé de Mme Denise Guignard que le contrat de collecte sélective pour la zone 11 étant la région de Neguac/Brantville/Haut-Rivière-du-Portage/Fair Isle/Tabusintac soit accordé à l'entreprise N & N McGraw pour la somme de 583 920 \$, étant la somme totale du contrat sur quatre (4) ans avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-135 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. Eugène Basque, que le procès-verbal de la réunion du comité de gestion des déchets solides qui s'est déroulée le 27 mai 2014 soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Comité spécial (révision du règlement administratif du Comité de révision de la planification – réunion du 22 mai 2014

Le président du comité, M. Réginald Paulin, donne un compte rendu général de la réunion du comité spécial, responsable de la révision du règlement administratif du Comité de révision de la planification qui s'est déroulée le 22 mai 2014.

Les recommandations suivantes découlent du rapport présenté par le président du comité spécial de révision du règlement administratif du Comité de révision de la planification :

RÉSOLUTION 14-CSR4-136 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. Linus Robichaud, que l'article 3.2 se divise en deux articles. L'article 3.2.1 du règlement se lirait comme suit : Si le président, sur avis du directeur de l'urbaniste, détermine qu'en raison de la pertinence des points à l'ordre du jour, une réunion supplémentaire est nécessaire pour régler les affaires du comité dans un délai raisonnable, une telle réunion aura lieu au moment fixé par le président. L'article 3.2.2 du règlement se lirait comme suit : Si le directeur de l'urbaniste en consultation avec le président détermine que la pertinence des points à l'ordre du jour ne justifie par la tenue de la réunion ordinaire, la réunion est annulée et un avis de l'annulation est donné aux membres du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-137 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. Fernand Losier, que l'article 3.4 se divise également en deux articles. L'article 3.4.1 du règlement se lirait comme suit : Sur recommandation du directeur de la planification, le président peut convoquer des réunions extraordinaires. L'article 3.4.2 du règlement se lirait comme suit : Il incombe au président de convoquer une réunion extraordinaire à la demande de la majorité des membres du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-138 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. Weldon McLaughlin, que l'article 5 du règlement se lirait comme suit : De façon générale, le comité étudie les demandes remplies à la satisfaction de l'agent d'aménagement ou du directeur de l'urbaniste et présentées au plus tard le premier jour ouvrable du mois où se tient la réunion du comité de révision de la planification. Cette réunion se tient le 3^e mercredi de chaque mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Réginald Paulin, que le procès-verbal de la réunion du comité spécial de la révision du règlement administratif du Comité de révision de la planification qui s'est déroulée le 22 mai 2014 soit déposé.

c) Comité exécutif – réunion du 22 mai 2014

Le président du comité, M. Wilfred Roussel, donne un compte rendu de la réunion du comité qui s'est déroulée le 22 mai 2014.

Les recommandations suivantes découlent du rapport présenté par le président du comité de gestion des déchets solides :

RÉSOLUTION 14-CSR4-139 : Il est proposé par M. Yvon Godin et appuyé de M. Jason Godin que les modifications apportées au règlement procédural soient effectives au 1^{er} juillet 2014.

Modifications apportées :

Point 1 : Définition, on suggère d'ajouter dans la définition de municipalité, municipalité régionale.

Point 2.3 : Composition du conseil, on suggère de modifier le nombre de membres à 19 et modifier le nombre de représentants de districts de services locaux à 5.

Point 4.1.1 : Membre d'office, on suggère de ne conserver que la première phrase du paragraphe soit que le président du conseil est membre d'office de tous les comités permanents.

Point 4.1.3 : Mandat, on suggère de rallonger la durée du mandat des membres de comité permanent passant d'un an à deux et pourrait être renouvelé à deux reprises à l'AGA.

Point 9.1 : Limitation de responsabilité, on suggère de modifier tenant compte de l'intérêt supérieur de la Commission par l'intérêt du bien commun.

Annexe A : Enlever les 18 DSL qui font partie du regroupement avec Tracadie-Sheila et remplacer la Ville de Tracadie-Sheila par Municipalité régionale du Grand Tracadie-Sheila.

Annexe B : Modifier l'adresse du bureau principal de la Commission par 220, boulevard St-Pierre Ouest. Local 134 Caraquet (N.-B.) E1W 1A5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-CSR4-140 : Il est proposé par M. Wilfred Roussel que le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 22 mai 2014, soit déposé.

9) Présentations

Aucune présentation à cet item.

10) Appels d'offres

Aucun point n'est discuté à cet item.

11) Résolutions

Aucune résolution supplémentaire n'est à l'ordre du jour.

12) Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

13) Levée de la réunion

RÉSOLUTION 14-CSR4-141 : Il est proposé par Mme Agnès Doiron que la réunion soit levée à 20 h 09.

Yvon Godin, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire